

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2020 à 19h50. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Renaud Ouellet
Francis Boucher
Et Raymond Frève.

Sont absents : Messieurs les conseillers,
Yves Lapointe
Et Charles Montamat.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

Assiste également à la séance, par visioconférence, Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h50 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-04-2020

ACCEPTATION DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des

officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

02-04-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

03-04-2020

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 18 MARS ET 30 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2020 et des séances extraordinaires des 18 et 30 mars 2020 ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tels que déposés.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

04-04-2020

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2020 pour le mois de mars ;

Prélèvements directs : 8759.59 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas 326.70 \$

- Remboursement cellulaire resp. travaux publics : 30 \$

Salaires : P.P. 6, 7 : 11 186.57 \$

Frais Desjardins : 221.54 \$

Liste des comptes à payer au 31 mars 2020 : 20 690.88 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Michel Viens et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

05-04-2020

EMBAUCHE DE MME HÉLÈNE TOUSIGNANT EN TANT QU'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative et agente de développement est vacant depuis le 9 juillet 2019, date à laquelle Mme Marie-Ève Blache-Gagné, qui occupait ce poste, a été embauchée comme directrice générale;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche Mme Hélène Tousignant comme adjointe administrative et agente de développement.

En raison des mesures de confinement exceptionnelles liées à la Covid-19 et à leur impact sur les activités de loisirs de la municipalité, Madame Hélène Tousignant travaillera 21 heures par semaine jusqu'à ce que les activités normales puissent reprendre. En temps normal, Madame Hélène Tousignant travaillera 28 heures par semaine.

Madame Hélène Tousignant est autorisée à signer tous documents en cours et nouveaux, en lien avec son poste d'agente de développement et de loisirs.

Un contrat de travail sera signé par l'employé. La directrice générale et la mairesse sont autorisées à signer ce contrat de travail au nom de la municipalité.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

06-04-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REVITALISATION 254-2020

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la dernière séance annonçant l'adoption du règlement de revitalisation 254-2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à la dernière séance;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement de revitalisation 254-2020 avec la modification suivante : à l'article 7, le calcul de la compensation financière sera basé sur l'exercice financier suivant l'évaluation foncière faite suite aux travaux réalisés, et les trois exercices financiers subséquents, au lieu des quatre exercices financiers subséquents.

Le conseil municipal s'engage à investir afin qu'une promotion adéquate de ce règlement soit faite.

Ledit règlement est conservé dans le livre des règlements prévu à cet effet.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

07-04-2020

ADOPTION DU NOUVEAU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE KAMOURASKA 2020-2025

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Kamouraska est arrivé à échéance le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE un nouveau schéma à été produit et proposé aux municipalités tout en répondant au besoin du milieu ainsi qu'à ses exigences.

CONSIDÉRANT QUE M. Robin Laplante, directeur du Service de sécurité Incendie KamEst le recommande dans son courriel transmis aux élus le 16 mars 2020.

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte tel que soumis le projet de Schéma de couverture de risque en sécurité incendie MRC de Kamouraska 2020-2025, qui sera transmis au Ministère de la sécurité publique pour approbation.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

08-04-2020

DEMANDE DE REPORT DU PAIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le Premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifient grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ces ressources financières pour effectuer un versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du Bas Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

09-04-2020

REPORT DU PAIEMENT À LA SEMER

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le Premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifient grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska reporte le paiement du montant de 2 247.76\$ dû à la SEMER pour le traitement des matières putrescibles jusqu'au retour à la situation normale, afin de permettre à la municipalité de disposer d'un maximum de capacité financière

pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

10-04-2020

OCTROI D'UN CONTRAT À M. GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, POUR LA CONCEPTION D'UN DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS PLUVIALES DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE, DE LA RUE BOUCHARD ET DE LA RUE DES LOISIRS

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat pour le devis pour le remplacement des canalisations pluviales de la route de l'Église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs à M. Guillaume Bouchard, ingénieur, au montant de 10 580\$ plus taxes.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

11-04-2020

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 568.59\$ DANS LE FOND GRAVIR

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska affecte un montant de 568.59\$ dans le fond GRAVIR.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

12-04-2020

ACHAT D'UN NOUVEAU RÉFRIGÉRATEUR, D'UN TRANSPALLETTE ET DE TROIS UNITÉS DE BASE À DEUX TABLETTES POUR RAYONNAGE À PALETTES POUR LE GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-

Joseph-de-Kamouraska achète un nouveau réfrigérateur pour le bureau municipal au montant de 800\$ plus taxes, un transpalette au montant de 450\$ plus taxes et trois unités de base à deux tablettes pour rayonnage à palettes pour le garage municipal au montant de 820\$ plus transport et taxes.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

13-04-2020

**ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES TROUSSES DE
PREMIER SOIN DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska achète de nouvelles troussees et des fournitures pour remplir les troussees existantes de Premier secours pour le bureau municipal, le local de l'OTJ, la bibliothèque et le véhicule du responsable des travaux publics afin de de se conformer aux normes de la CNESST au montant de 335 \$ plus taxes.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

14-04-2020

**ACHAT ET INSTALLATION D'UN ROOTER POUR
RENFORCER LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE DE LA
MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska achète et fasse installer un router au bureau municipal par Tommy Drapeau au montant de 359 \$ plus taxes.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

15-04-2020

DISPOSITION DU SURPLUS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE KAM-EST

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie Kam-Est a généré des surplus de 99 988.25\$ au 1^{er} janvier 2019 et de 22 614.43\$ en 2019 et que la réserve de ce service s'élève donc à 122 602.68\$;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska suggère d'abaisser la réserve du service de sécurité incendie Kam-Est à 100 000\$, qu'un montant de 22 602.68\$ soit redistribué aux municipalités de Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-André et Saint-Alexandre-de-Kamouraska et que cette redistribution soit basée sur le calcul utilisé pour déterminer le montant des quotes-parts.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

16-04-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h10.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale